

## Règlement concours LaSemo / Nautisport – juin 2024

. La R.C.A. Nautisport, dont le siège social se situe 36 Pavé de Soignies, à 7850 Enghien, organise ce jeu-concours du lundi 10 juin 2024 au dimanche 16 juin 2024, inclus. Tirage au sort effectué le lundi 17 juin 2024.

. Le présent document est le règlement du jeu-concours, qui pourrait éventuellement être complété ou modifié à tout moment pendant la durée du jeu-concours, tout point supplémentaire entrant en vigueur de par sa publication par la R.C.A. Nautisport.

. Ce jeu-concours est gratuit et sans aucune obligation d'achat.

. Au terme du concours, un tirage au sort permettra à trois gagnant-es de remporter, chacun-e, une paire de tickets (3 jours) pour le festival LaSemo 2024.

. Le jeu-concours est entièrement développé et géré par la R.C.A. Nautisport et n'engage ni Facebook ni Instagram.

. Toute personne participant au jeu-concours déclare avoir lu, compris et accepté le règlement dans son intégralité.

. Ce jeu-concours est ouvert aux personnes majeures, disposant d'un accès Internet et d'un compte Facebook ou Instagram et accédant au jeu-concours via le compte Facebook ou le compte Instagram de la R.C.A. Nautisport pendant la durée indiquée sur la publication de jeu concernée, via les adresses <https://www.facebook.com/nautisport> ou <https://www.instagram.com/nautisport/?hl=fr>.

. La participation au jeu-concours est limitée à une inscription au tirage au sort par personne.

. L'accès au jeu-concours est interdit aux employés de la R.C.A. Nautisport et à toute personne ayant participé à l'organisation du jeu-concours.

. La R.C.A. Nautisport se dégage de toute responsabilité dans le cas où un-e participant-e utiliserait de faux noms ou usurperait une identité.

. La participation au jeu-concours s'effectue exclusivement sous forme électronique sur la page Facebook ou le compte Instagram de la R.C.A. Nautisport. Toute participation sur papier libre, orale ou sous toute autre forme est exclue.

. Tout-e participant-e s'engage à respecter le règlement. Tout non-respect du règlement par un-e participant-e (fraude, abus, tricherie, etc.) pourra entraîner son exclusion du jeu-concours. En présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participant-e-s, la R.C.A. Nautisport se réserve le droit de modifier ou mettre fin au jeu-concours sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du jeu-concours est remise en cause.

. Les gagnant·es seront déterminé·es par tirage au sort. Trois gagnant·es remporteront le lot indiqué au sein de la publication Facebook ou de la publication Instagram. Les participant·es ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit (remise de la contre-valeur en argent, échange, remplacement, etc.). Si les circonstances l'exigent, la R.C.A. Nautisport se réserve le droit de remplacer le lot par d'autres dotations de valeur équivalente.

. Les gagnant·es seront déterminé·es par un tirage au sort qui sera effectué à la date mentionnée au sein de la publication dédiée, parmi les personnes inscrites aux tirages au sort sur Facebook et sur Instagram.

. La R.C.A. Nautisport informera les gagnant·es le jour du tirage au sort. A cette occasion les gagnant·es se verront informé·es de la manière dont leur sera remis leur lot. A défaut de retour dans les 10 jours, les gagnant·es perdront leur prix sans que la responsabilité de la R.C.A. Nautisport soit engagée.

. La R.C.A. Nautisport se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu-concours en cas de force majeure. Dans cette hypothèse, la R.C.A. Nautisport s'engage à le notifier aux participant·es par publication sur la page Facebook ou le compte Instagram.

. En cas de contestation ou de réclamation, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la direction de la R.C.A. Nautisport par courrier, pendant la durée du jeu-concours ou maximum dans un délai de trente (30) jours après la désignation des gagnant·es. En cas de contestation ou de réclamation concernant l'attribution des lots, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la R.C.A. Nautisport, par e-mail à l'adresse [info@nautisport.be](mailto:info@nautisport.be) ou par courrier dans un délai de sept (7) jours après le tirage au sort.

. Les données personnelles collectées sont strictement nécessaires à la réalisation du jeu-concours et doivent permettre d'identifier les gagnant·es. Toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation des participant·es. La R.C.A. Nautisport pourra publier et reproduire sur ses plateformes l'identité des gagnant·es.

. Tout·e participant·e dispose des droits d'accès, de rectification, de verrouillage et d'effacement des données le concernant en contactant directement la R.C.A. Nautisport par e-mail à l'adresse [info@nautisport.be](mailto:info@nautisport.be) ou par courrier à l'adresse mentionnée au sein du préambule. Il est précisé à ce titre que toute demande de suppression de ces données par quelque moyen que ce soit pendant la durée du jeu-concours pourra entraîner l'annulation de l'inscription.

. Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site Web de la R.C.A. Nautisport et en version papier sur demande au comptoir d'accueil du Nautisport. Il s'inspire de divers règlements de jeux-concours disponibles sur internet.

Le règlement d'ordre intérieur du Nautisport et la politique de confidentialité sont disponibles sur le site internet [www.nautisport.be](http://www.nautisport.be)